

## CNAS du 5 juillet 2017

Madame la Présidente,

Pour tirer un bilan des actions relevant de l'action sociale, le détail des dépenses qui y ont été affectées, restauration, vacances, logement, etc. est très parlant.

La CFDT débutera donc par celles affectées à la restauration. La lecture de la synthèse fait apparaître une baisse entre 2015 et 2016, de plus de 2,8 millions d'euros.

Concernant le poste « Vacances enfants et famille », il baisse d'environ 950 000 euros. Une telle baisse a forcément des effets néfastes, par exemple, clairement pour des raisons de coût, le choix de l'EPAF de privilégier le car comme mode de transport, qui, à son tour, a entraîné une explosion des temps de trajets (parfois plus de 24 heures, s'agissant d'enfants !).

La suppression des plates formes provinciales a également créé des aberrations, car Paris n'est pas toujours le trajet le plus court pour aller d'un point du territoire à l'autre. Enfin, statistiquement, le risque d'accident est bien plus grand. Et tout cela, fatigue, danger pour la vie des enfants, etc... nous le répétons, pour des raisons budgétaires.

Du coup, il y a un risque, qui d'ailleurs est en train de se formaliser, c'est celui d'une désaffection des colonies de la part de nos collègues des Finances.

Concernant les associations sociaux-culturelles, il y a également une baisse de plus de 290 000 euros.

Les crédits consommés au titre d'actions locales affichent une diminution de plus de 490 000 euros.

Enfin, même s'il faut saluer la hausse des dépenses liées à l'aide à la parentalité, et pourquoi pas le maintien à niveau de celles intégrées à la rubrique « service social », il n'en reste pas moins que le poste « administration du réseau subit aussi une décreue de 265 000 euros.

Au total, sur les 7 postes évoqués (nous n'avons pas parlé ni du logement, ni de la protection sociale complémentaire, rubriques sur lesquelles nous souhaitons des explications complémentaires), 5 sont en baisse en termes de dépenses.

C'est ainsi, d'ailleurs, que le bas de tableau fait apparaître une différence de moins 28 millions d'euros pour l'action sociale au ministère, soit moins 20 % !

Et nous n'évoquerons même pas ici le gel de 6 millions d'euros déjà évoqués par nos camarades des autres organisations syndicales.

En tout cas, ce constat pose aussi clairement la question de l'orientation de la politique sociale dans ce ministère pour le futur proche, 2017, puis 2018.

Pour la CFDT, ces dépenses sociales auraient dû bénéficier à tous les agents du ministère, car tous les aspects de l'action sociale sont prioritaires.

Ainsi, par exemple, et parce que ce point est à l'ordre du jour, la CFDT rappelle sa position sur la protection sociale complémentaire : celle-ci doit être prise en charge par l'Etat employeur, comme c'est le cas dans le secteur privé, puisqu'on sait régulièrement nous citer celui-ci en exemple, pour d'autres sujets.

Au contraire, les agents supportent ces coupes budgétaires, comme ils supportent le gel de leurs rémunérations, et la dégradation continue de leurs conditions de travail. Il est clair que la CFDT ne peut valider une telle situation.

Un autre point : nous ne pouvons pas, lors d'un CNAS, passer sous silence la situation des assistantes, et assistants, sociaux.

Ceux-ci sont dans l'action, sous la forme de la grève de la saisie des statistiques, depuis décembre 2015. Nous sommes en juillet 2017. Malgré cette mobilisation, l'administration ne répond toujours pas aux préoccupations des assistantes sociales, par rapport à l'application du RIFSEEP, du maintien de la NBI pour celles qui vont être promues de B en A, et donc passer des 21 points de NBI du B aux 30 points du A. Aucune garantie ne leur est donnée.

La CFDT revendique que soit, enfin, donnée satisfaction aux revendications de ces agents, et que l'on sorte de cette situation par le haut.

Notre organisation syndicale a, aussi, plusieurs questions diverses :

A Châteaubriant (44), le restaurant administratif a été fermé suite à la liquidation judiciaire du prestataire de service. Les agents n'ont aujourd'hui plus accès ni à un point d'eau, ni à un réfrigérateur.

L'association qui gère le restaurant ne voit pas les subventions venir, et rencontre de ce fait des problèmes financiers. Lors de la séance du 27/06/2017, la présidente du CDAS a proposé de faire un message au chef de bureau DRH2C pour obtenir plus rapidement la subvention correspondante. La CFDT souhaiterait donc des informations sur ce dossier.

A Saint Nazaire (44), la Trésorerie municipale a déménagé, laissant 200 agents sans solution de restauration. Il y aurait des conventions avec des restaurants, mais cette solution ne s'avère pas satisfaisante pour les agents. Donc nous nous trouvons face à une situation qui perdure depuis longtemps, et dont il faudrait maintenant sortir rapidement.

La délégation CFDT interviendra bien sûr au fur et à mesure de l'évocation des points à l'ordre du jour.

Merci.

Paris, le 5 juillet 2017